

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 07 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mil dix sept, le Sept septembre à vingt heures trente
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence
de Monsieur Jean-François COLLARDOT, Maire

Etaient présents : Mesdames KEMPF Marie-Jeanne, CADOZ Corinne, POME Béatrice,
Messieurs MARANT Christian, DELORME Daniel, ROUGET Nicolas, DETAIN Gérald,
HEITZMANN Fabrice,

Absents excusés : Monsieur MONVAILLIER Frédéric qui a donné pouvoir à M
COLLARDOT Jean-François

Secrétaire de séance : Madame POME Béatrice

Nombre de membres en exercice : 10
Votants : 9
Pour : 9

Article 1 : Emprunt

Pour financer l'acquisition de parcelles de bois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté un emprunt de 80 000.00 €, à taux fixe et dont le remboursement s'effectuera sur 12 ans

Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes :

- + Taux fixe de 1.04%
 - + Remboursement trimestriel
 - + Durée : 12 ans
 - + Frais de dossier : 0.20% déduit du 1^{er} déblocage des fonds
 - + Amortissement : capital progressif
 - + Calcul des intérêts : 30/360
- **S'ENGAGE**, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoins les impositions nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat et à intervenir sur les bases précitées et aux conditions du contrat

Article 2 : Travaux de réaménagement de la mairie

La Sous-préfecture a accusé réception de la demande de subvention sollicitée dans le cadre de la DETR pour les travaux de réhabilitation et de mise aux normes de la mairie. Le dossier étant complet nous sommes autorisés à commencer les travaux.

L'architecte a contacté les entreprises pour finaliser le planning d'intervention.

L'entreprise Chaila qui est attributaire du lot « Gros Œuvre » pourra commencer le 05 décembre prochain. Les travaux devraient durer un bon mois

Article 3 : Travaux d'enfouissement des réseaux

Nous avons adressé au SICECO une demande d'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public sur la route de Gilly (2ème tranche de travaux).

Notre demande a été retenue pour la programmation de travaux 2018-2019.

Le montant estimé restant à la charge de la commune serait compris entre 40 000.00 € et 45 000.00 €.

La commune doit maintenant donner son accord sur l'engagement d'une étude d'un montant de 5 000.00 € HT permettant de finaliser le projet et d'établir un devis définitif.

Au cas où la commune décidait de ne pas donner suite au projet en fin d'étude, le coût en resterait à notre charge.

Le Conseil Municipal trouve le coût de cette étude élevé et il souhaiterait obtenir des renseignements complémentaires avant de se prononcer. La décision est donc ajournée.

Monsieur le Maire va prendre contact avec le SICECO pour des précisions sur ces travaux

Article 4 : Inscription à l'état d'assiette - Destination des coupes - Affouages Exercice 2018

Vu les articles L211-1, L214-6, L214-10, L214-11 et L243-1 à 3 du Code forestier ;

Vu le Règlement National d'Exploitation Forestière ;

Vu les articles 14 et 15 de la Charte de la forêt communale ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant la présentation faite par l'Agent patrimonial des parcelles proposées à l'inscription ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **SOLLICITE** l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice **2018**. :

Parcelles dont le passage est demandé (coupes réglées)

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe
30	4.31	RCV : relevé du couvert

- **SOLLICITE le report du passage en coupe pour les parcelles**

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe	Justification
32	4.05	Coupe rase	Absence de glandée

L'exploitation de ces parties délivrées sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité de 3 bénéficiaires solvables, désignés avec leur accord par le Conseil Municipal et soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L241-16 du code forestier

Le Conseil Municipal

- **ARRÊTE** le règlement d'affouage joint à la présente délibération ;
- **FIXE** les délais d'exploitation pour permettre la sortie des bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses :
 - Façonnage et vidange des houppiers : 31/10/2020
 - Façonnage et vidange du taillis et petites futaies : 31/10/2020

**Faute par les affouagistes d'avoir enlevé tout ou partie de leur lot avant expiration du délai de vidange, ils seront déchus des droits qui s'y rapportent pour l'année en cours. La vente sera poursuivie au profit de la commune. sauf si un report de l'exploitation d'une année supplémentaire est accordé à l'affouagiste de manière dérogatoire et exceptionnelle par le conseil municipal.*

- **ACCEPTE** sur son territoire communal relevant du Régime Forestier le dépôt des bois issus de son domaine forestier, dans les conditions prévues par les différents cahiers des clauses des ventes et par le Règlement National d'Exploitation Forestière.
- **INTERDIT** la circulation des véhicules hors des chemins, cloisonnements d'exploitation et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements ;

Article 5 : Questions diverses

1) Infos diverses

Monsieur le Maire rappelle informe le Conseil Municipal de la démission de M Guy VIDAL de ses fonctions de garant de coupe.

Le Club de foot de Vougeot a adressé ses remerciements pour l'attribution de la subvention 2017.

2) Demandes de subventions

Monsieur le Maire rappelle que les crédits votés sur le compte 65748 n'ont pas été utilisés en totalité afin d'attribuer des aides aux associations qui en feraient la demande en cours d'année.

Le Handball Nuiton et l'association Quad Rugby avec Corentin et les Black Chairs ont transmis en mairie des demandes d'aides

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer des subventions sur les crédits votés au compte 6574 au budget primitif 2017 aux associations suivantes

Hand Ball Nuiton..... 100 €

Quad Rugby avec Corentin et les Black Chairs.....100 €